

Références de la décision		Atributaire de la subvention			Informations relatives à la subvention						
Date de passage en Conseil d'administration de la régie Eau de Paris	Référence de la délibération	Nom de l'association / structure	Numéro d'inscription au répertoire des entreprises et de leurs établissements	Plusieurs attributaires	Objet	Montant versé	Nature	Conditions de versement	Période concernée	Numéro unique de référence (si dispositif recensé au répertoire des aides aux entreprises)	Dispositif notifié à la Commission Européenne
Acte signé par le Directeur général en vertu de la délibération 2021-039		Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)		NON	Convention de partenariat pour une gestion durable de la faune sauvage et la protection de l'environnement	5000 € par an sur 3 ans	Numéraire	Versement de 5 000 € à la signature de la convention, puis 5 000 € en 2023 et 5 000 € en 2024	2022	NON	NON
Acte signé par le Directeur général en vertu de la délibération 2021-039		Seine-et-Marne Environnement	38 371 583 600 037	NON	Subvention de projet - sensibilisation à l'environnement et valorisation de la biodiversité	7 500 € par an sur 3 ans	Numéraire	A la signature de la convention la première année et sur présentation par l'association d'un appel de fonds et du bilan des actions de l'année écoulée pour les deux années suivantes	2022	NON	NON
Acte signé par le Directeur général en vertu de la délibération 2021-039		Paris Swim	75 257 931 800 011	NON	Contribution à l'organisation de l'édition 2022 de l'Open Swim Stars	8 000 €	Numéraire	Versement intégral après signature de la convention	2022	NON	NON
Acte signé par le Directeur général en vertu de la délibération 2021-039		Société Française de la Météorologie et du Climat	78 430 913 000 051	NON	Partenariat et subventionnement - 18ème édition du forum international de la météo et du climat à Paris	5 000 €	Numéraire	Versement intégral après signature de la convention	2022	NON	NON
Acte signé par le Directeur général en vertu de la délibération 2021-039		Coordination Eau Ile-de-France	51 833 360 400 024	NON	Subvention de projet - Ecolo c'est économe	20 000 €	Numéraire	Versement intégral après signature de la convention	2022	NON	NON
Acte signé par le Directeur général en vertu de la délibération 2021-039		Coordination Eau Ile-de-France	51 833 360 400 024	NON	Subvention de projet - Université bleue	5 000 €	Numéraire	Versement intégral après signature de la convention	2022	NON	NON
10/03/2022	2022-015	Agglo du Pays de Dreux	2013093-0003	NON	Convention d'objectifs 2022-2024 - Animation agricole sur l'AAC des captages de Vert-en-Drouais	27 500 €	Numéraire	Acompte à la signature de la convention correspondant à 40% du montant prévisionnel annuel puis solde chaque année au plus tard avant le 31 mars de l'année suivante	2022	NON	NON
10/03/2022	2022-016	Chambre d'agriculture de l'Yonne	18 890 001 300 015	NON	Convention de partenariat 2022-2024 pour la mise en œuvre d'actions agricoles sur l'AAC de la vallée du Lunain	19 375 €	Numéraire	Acompte à la signature de la convention correspondant à 30% du montant prévisionnel annuel puis solde chaque année au plus tard avant le 31 octobre de l'année suivante	2022	NON	NON
20/05/2022	2022-031	PIMMS de Paris	47 805 699 700 016	NON	Convention de subventionnement et de partenariat	40 000,00 €	Numéraire	Versement intégral après signature de la convention	2022	NON	NON
20/05/2022	2022-033	AVENA BIO	89 271 420 500 010	NON	Convention de subventionnement et de partenariat 2022-2026 pour le développement de l'avoine en agriculture biologique sur les AAC d'Eau de Paris	26 416 €	Numéraire	Acompte de 50% à la signature de la convention puis solde à l'issue de 3 ans	2022	NON	NON
20/05/2022	2022-034	Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre-Val de Loire	38 509 631 800 147	NON	Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 - valorisation de la biodiversité sur les sites gérés par Eau de Paris	20 000 €	Numéraire	Pour la première année d'exécution 50% à la signature de la convention et 50% à la remise du bilan annuel des actions conduites dans le cadre de l'opération subventionnée et pour les autres années 50% d'acompte au démarrage des actions de l'année en cours et le solde après remise du bilan	2022	NON	NON